



Association de pétanque de Blainville
1001, Chemin du Plan-Bouchard, C.P. #9
Blainville, Québec, J7C 4N4

Règlements internes de l'APB pour les **Mini-Tournois**

Mise à jour le 23 octobre 2019

Les règlements de la Fédération de pétanque du Québec s'appliquent, toutefois les règlements internes ont toujours priorité sur ceux-ci.

1. Tous les joueurs ont le droit de tirer, toutefois le capitaine doit avoir joué ses boules avant que les joueurs aient le droit de le faire. S'il y a un capitaine désigné, tous les joueurs ont le droit de tirer et peuvent le faire à n'importe quel moment, à la demande du capitaine.
2. L'équipe avec un capitaine désigné aura un point d'handicap qui sera inscrit au compteur au début de la partie. S'il est en doublette, le capitaine désigné ou non désigné a le droit de tirer 3 boules.
3. S'il y a un surplus de capitaine ou qu'un joueur qui ne veut pas être capitaine et qu'il a les habilités de l'être, se dit malade ou blessé et ne peut assumer sa tâche de capitaine, devra jouer comme premier pointeur et ne pourra pas tirer.
4. Aucun changement de joueur n'est autorisé lorsque les équipes ont été formées. Exceptionnellement s'il y a lieu de le faire le responsable de la journée procèdera en toute transparence en y affichant les changements. Si on doit ajouter un joueur et qu'il y a des doublettes, ce joueur sera normalement ajouté à la première doublette.
5. Pour toute discussion entre 2 joueurs, s'il n'y a pas entente, elle doit être tranchée par le responsable de la journée au meilleur de sa connaissance et pourra être soumise à la direction s'il y a lieu.
6. Si un joueur doit quitter durant une partie, l'équipe continue en doublette et joue 6 boules. Advenant le cas où cette équipe est en doublette, elle perd les parties non jouées 7/13.
7. Lors du début d'une mène, il doit y avoir entre deux cochonnets et un cercle, un minimum de 1 mètre.
8. Une boule ou un cochonnet sont nuls seulement s'ils ont totalement dépassés la corde de délimitation du terrain, c'est-à-dire lorsqu'elle se situe entièrement au-delà de l'aplomb de la corde.
9. Si par erreur le cercle est enlevé avant la fin de la mène, il sera replacé au meilleur de la connaissance des deux capitaines.
10. Au boulodrome ou au site extérieur au début d'une mène, le cochonnet doit être à un minimum de 20 centimètres (environ 8 pouces) des limites latérales des aires de jeux, c'est-à-dire des bordures de bois au boulodrome et des bordures de béton au site d'été (terrains 1, 10, 11 et 20 en été, terrains 1 et 14 au boulodrome).
11. Pour la saison d'hiver, environ le quart des équipes seront dans les bourses. Pour la saison d'été, environ le tiers des équipes seront dans les bourses. Les bourses retournées sont de 90% des inscriptions nettes. Montant et nombre de bourses à donner : déterminé par ordinateur et le maximum devrait être 3 fois la mise.
12. Une personne peut à titre d'essai, en payant sa journée, jouer une fois sans carte de membre.
13. Un joueur ne peut s'inscrire autrement qu'en étant présent.
14. Il est interdit de fumer sur les allées de jeu.